

MAINTIEN & D'ACTUALISATION DES COMPETENCES SERVICES DE SURVEILLANCE HUMAINE OU GARDIENNAGE RENOUVELEMENT CARTE PROFESSIONNELLE

60% PRATIQUE

40% THEORIQUE

Objectifs pédagogiques

Actualiser les compétences théoriques et pratiques nécessaires au maintien de l'emploi d'agent de sécurité privée et pour répondre à l'obligation de l'arrêté du 27 Février 2017 (modifié arrêté du 24 janvier 2023).

Pré-requis

Etre en possession d'un n° de carte professionnelle délivré par le CNAPS (décret 2009-137 du 09/02/2009).
Test B1 ou équivalence (arrêté du 31/03/2022 – Article 1).
Evaluation pédagogique (10 questions courtes).

Public concerné

Toute personne souhaitant continuer à exercer les fonctions d'agent de sécurité privée.

Programme de formation

Exposé théorique

1ère partie : Geste élémentaire de premier secours (3 heures)
2ème partie : Cadre juridique d'intervention (8 heures)
3ème partie : Compétences opérationnelles (2 heures)
4ème partie : Prévention des risques terrorisme (8 heures 30)

Exercices pratiques

1ère partie : Geste élémentaire de premier secours (4 heures)
3ème partie : Compétences opérationnelles (4 heures)
4ème partie : Prévention des risques terrorisme (4 heures 30)

Supports de cours et matériels pédagogiques

Livret du cours Vidéo
Emetteurs-récepteurs, etc ...

Lieux de réalisation

Strasbourg et Mulhouse.

Evaluation

Néant

Modalités et délai d'accès

Délai de réponse de 48 heures après la prise de contact par e-mail ou par téléphone.

Organisation

Effectif de mini. : 4 - maxi. : 12

Durée :

34 heures (-7 heures si Mac SST moins 24 mois)

Accessibilité

Locaux non adaptés aux personnes en situation d'handicap.

Inscription

Jusqu'à 48 heures avant le début de la formation

Tarif

Merci de nous demander un devis par mail à prisks-formations@orange.fr

Nous faisons appel à des formateurs auto-entrepreneurs pour certains modules de formation.

INDICATEURS 2024

0 %

Taux d'interruption
en cours de
formation

100 %

Taux de satisfactions
stagiaires

Autorisation administrative n° FOR-067-2123-11-29-20240951953 délivrée par la Commission Interrégionale d'Agrément et de Contrôle Article L.612-14 du code de la sécurité intérieure dispose que « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

Une équipe au service de votre sécurité

4 rue de la Durance – 67100 STRASBOURG
07 70 22 99 12 Prisks-formations@orange.fr

SARL au capital de 100 €uros - N° SIREN 981 197 478 - Code APE 8559 A
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44670775967 auprès du préfet de Région Grand-Est